



DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

# Le revenu à la retraite : les plans d'épargne retraite (PER)

## Comprendre et maîtriser ces outils

### Objectif

Présents depuis de très nombreuses années sous des formes juridiques diverses comme éléments de rémunération ou comme épargne dédiée à la retraite les dispositifs de retraite surcomplémentaires ont été réorganisés et remaniés par un ensemble de textes dont la loi dite « PACTE » est l'élément le plus connu. Pour autant le fonctionnement de ce qui est appelé Plans d'épargne retraite n'est pas des plus simples. Il s'agit de décrypter à partir des grandes règles qui gouvernent la constitution d'un revenu à la retraite le fonctionnement et la place de ces dispositifs.

### Thèmes abordés

Comprendre les revenus à la retraite ; les techniques fondamentales à l'œuvre ; la place des PER ; les mécanismes juridiques à l'œuvre pour les différents types de PER ; savoir expliquer leur fonctionnement ; appréhender le statut social et fiscal des PER.

### Programme détaillé

14h00 - 14h05

#### Introduction

14h05 - 14h45

#### I. Faire le point sur les notions de base

- Préciser ce que l'on entend par un revenu à la retraite
- Comprendre la capitalisation répartition
- Examiner les cotisations définies / les prestations définies

14h45 - 15h45

#### II. Analyser les règles communes à tous les PER

- Déterminer les opérateurs dans la gestion d'un PER
- Revenir sur les notions de PER individuel (PERin) et PER collectifs (PERcol/PERo)

- Examiner la sortie anticipée
- Connaître le régime fiscal des PER

15h45 - 16h30

#### III. Comprendre le PERin

- Faire le point sur la mise en place du PERin
- Comprendre le fonctionnement d'un PERin
- Analyser la sortie du PERin à l'âge de la retraite

16h30 - 18h00

#### IV. Examiner les PER d'entreprise

- Faire le point sur le PERcol : mise en place, fonctionnement, sortie du PERcol à la retraite
- Comprendre le PERo : mise en place, fonctionnement, sortie du PERo



Conférence animée par

**Francis Kessler**

Maître de conférences et avocat  
Université de Paris I

Tarif : 430 €



Date

**24 septembre 2025**  
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

**6 heures \***

\* 4 heures de webconférence  
en direct + 2 heures facultatives  
de validation des acquis à réaliser



Public

**Avocats, Juristes**



Niveau

**Intermédiaire :  
approfondissement  
des connaissances et  
des pratiques**



Lieu

**Paris ou à distance**

**Qualiopi**

processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

# Le revenu à la retraite : les plans d'épargne retraite (PER)

Comprendre et maîtriser ces outils

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :  
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle  
75006 Paris

par fax :  
01 72 34 92 58

par e-mail :  
presentielles@pro-barreau.com

### PERSONNE PARTICIPANTE

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

### RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 24 septembre 2025 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation :  **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*  
 **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur [www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

### Conditions générales de participation

#### Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

#### Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

#### Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

#### Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiquées par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

